



PREFECTURE DE LA CHARENTE

*Sous-Préfecture de Cognac
Pôle Collectivités aménagement du territoire
Affaire suivie par Myriam ROBERT
Tél : 05 17 20 33 99
Télécopie : 05.45.82.27.15
Courriel : myriam.robort@charente.gouv.fr*

ARRETE

portant prorogation du délai d'instruction de la demande d'enregistrement
présentée par SARL DOMAINE DE BOURSAC pour l'extension
d'une unité de distillation sur la commune de ARS

La Préfète de la Charente
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'environnement et notamment les articles L512-7 à L512-7-7 et R.512-46-1 à R512-46-30 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU la demande d'enregistrement présentée le 21 juin 2019 par la Sarl Domaine de Boursac, représentée par M. Nicolas GIRAUD, gérant, dont le siège social est situé 45, rue de Cognac à ARS (16), concernant l'extension d'une unité de distillation qu'elle exploite 54 , rue de Cognac à ARS (16) ;

VU le rapport du service de l'inspection des installations classées en date du 18 octobre 2019 ;

VU l'arrêté préfectoral du 30 octobre 2019 prescrivant une consultation du public sur la demande d'enregistrement de la Sarl Domaine de Boursac susvisée, du jeudi 21 novembre au jeudi 19 décembre 2019 ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 30 août 2018 donnant délégation de signature à Mme Chantal GUELOT, sous-préfète de Cognac ;

Considérant que ce dossier est toujours à l'instruction ce jour ;

./.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Un délai supplémentaire de deux mois, soit jusqu'au 21 janvier 2020 inclus, est accordé pour l'instruction de la demande d'enregistrement de la Sarl Domaine de Boursac susvisée.

ARTICLE 2 : La Sous-préfète de Cognac, la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée au demandeur et aux maires de ARS, GIMEUX, MERPINS et de SALIGNAC sur CHARENTE.

COGNAC, le 31 octobre 2019

P/ LA PREFETE et par délégation
la Sous-Préfète

Chantal GUELOT

